3037

DU

THÉATRE EN LIMOUSIN

AU XVIE SIÈCLE

PAR

Le chanoine ARBELLOT

Extrait du Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. (Section d'histoire et de philologie, année 1893.)

Line Des

PARIS ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1893



3039 Vin 30321

DU THÉATRE EN LIMOUSIN

AU XVIE SIÈCLE

Communication de M. le chanoine Arbellot.



A l'époque de la Renaissance, le goût des représentations théâtrales se répandit en Limousin. Mais alors on ne représentait sur la scène que des sujets religieux, choisis presque toujours dans l'Évangile et la Bible ou dans la vie des saints. C'étaient des sermons mis en action, dont les formes dramatiques intéressaient vivement le peuple, toujours avide d'émotions et de spectacles. A Limoges en particulier et à Saint-Junien on s'intéressait vivement à ces pieuses représentations, et quelquefois, surtout dans le principe, les chanoines des deux collégiales de Saint-Martial et de Saint-Junien figuraient parmi les acteurs. Ces représentations avaient lieu surtout aux années d'ostension, où une foule immense d'étrangers accourait pour vénérer les saintes reliques.

L'ostension des reliques des saints est une coutume particulière au Limousin, à certaines époques, on montre, on expose solennellement les reliques des saints à la vénération des fidèles. Cette ostension a lieu tous les sept ans, à l'imitation de ce qui se faisait à Aix-la-Chapelle, au moyen âge (1). C'est à partir de l'an 1519, que le retour septennal des ostensions a eu lieu régulièrement.

Le chapitre de Saint-Junien encourageait les représentations théâtrales par son exemple et ses libéralités. « Le 16 juillet 1519 (année d'ostension), on prêta tous les ornements qu'on avait aux enfants de la ville (c'est-àdire aux habitants), pour représenter le mystère de la Sainte-Hostie; on exempta même de l'assistance au chœur tous ceux qui voulurent y jouer, et on donna aux acteurs un écu d'or au soleil » (qui valait alors deux livres) (2).

(2) Nadaud, Mem. mss., t. IV.

⁽¹⁾ a In urbe Aquensi, decima quinta die julii, cum populo sacræ monstrarentur reliquiæ, prout septemnium semel consuevit fieri, etc. (Chronicon, Cornelii Zantfliet; ap. Martenne, Ampliss. Collect..., t. V, col. 446.)

Deux ans plus tard, en 1521, on permit aux chanoines de Saint-Junien d'aller à Limoges pour voir jouer le mystère de la passion, « il y avoit plusieurs années, dit le P. Bonaventure, qu'on avoit pris la coutume à Limoges de représenter sur des théâtres, sous les arbres de Saint-Martial. des histoires saintes qui excitoient le peuple à devotion. Or cette année 1521, le 2º dimanche d'aoust, 11º jour du mois, on commença à représenter en figure le Mystère de la passion de Notre-Scigneur Jésus-Christ, avec solennité et magnificence, durant les fêtes jusqu'au second dimanche de septembre. Le sieur Fouschery, chanoine de Saint-Estienne, qui y assista, assure que les vestements, joyaux et autres choses nécessaires à ces Actes furent si riches et si precieuses, que plusieurs Parisiens, Poitevins, Xaintongeois, Tolosains, Lyonnois et autres qui en furent les spectateurs, seigneurs, nobles, hommes et femmes confessoient unanimement qu'on n'avoit jamais vu rien de plus magnifique. Maitre Antoine de la Chassaigne, Limosin, recteur de Villeréal, licencié en droit, homme docte et devot, représenta en ce Mystère la personne du Sauveur avec grande piété et humilité(1). »

On trouve quelques autres détails sur cette représentation dans les Registres consulaires de Limoges.

« Item aussi est à noter que aucuns noctables personnages, comme gens desglise, consulz, bourgeois, marchans et auctres gens, avans bon zel au fait politique, et pour augmenter la foy catholique, deliberarent, en lan dessoult escript, se jouver par representation de personnages la aspre passion de Nre Salveur Jesus Cript, laquelle fut jouve auctentiquement et moult richement, et commansa le second dimanche daoust l'an mil VeXXj, et finit le second jor de septembre. Lequel mistere fut jouve en la place communement nommee Dessoult lez Arbres, et les eschaffaulx furent fait fort sontueuzement et richement, tous couvers de toillez, lesquieulx constarent, comprint les faintes qui estoient à se fere necessaires, environ troys mil livres tournoys; et fust faict appoinctement entre mesdissrs lez consulz et reverend pere en Dieu Mons' l'abbe de sainct Martial, frere Albert Jouvyont et ces religieux touchant le different qui pouroit advenir de lexercice de la justice durant ledit mistere, lequel fust passe par nee graffier criminel, maistre Marcial Bardin; et audit mistere joua Dieu M. de Villeréal, et Nostre Dame joua Estienne Baud (e). »

Ainsi ces représentations durèrent 22 jours, depuis le dimanche 11 août jusqu'au lundi 2 septembre.

Nous ne savons si, à l'ostension de 1526, on donna quelques représentations théâtrales: nous n'en avons trouvé aucune trace. Mais sept ans après, en 1533, on représenta le mystère de Sainte-Barbe et de Théophile, comme nous le voyons dans les Registres consulaires de Limoges: « pour amplier et decorer lesdites ostensions et esmouvoir le peuple à dévotion,

⁽¹⁾ P. Bonavent., t. III, p. 754.

⁽²⁾ Registres consulaires de Limoges, t. I, p. 108.

furent joués par grand appareil le mystere de sainte Barbe et de Théophile, par personnages, durant IX journées (1). »

Le P. Bonaventure reproduit le fait en ces termes : « La coutume, qui s'étoit introduite de celebrer tous les ans (?) quelque histoire des saints pour exciter le peuple à la devotion et piété, continua cette année (1533), en laquelle on représenta la passion de sainte Barbe (*). »

Six ans plus tard (1539), c'est un libraire (bibliopola), nommé Claude Cheyrou, qui demanda au chapitre de Saint-Martial l'autorisation de faire représenter une pièce dans le cimetière (devenu plus tard la place de Dessous les Arbres), comme nous le voyons par les lignes suivantes, que l'abbé Legros avait tiré des Actes capitulaires de l'église de Saint-Martial, fol. 31, recto).

« Le 10 février de cette annee 1538 (vieux style), Cheyrou demanda au chapitre de Saint-Martial la permission de faire representer (sans doute dans le cimetière, aujourd'hui la Place des Arbres), le spectacle ou moralité de l'Enfant prodigue, ce qui lui fut accordé, à condition qu'il n'y aurait ni ne s'en suivrait aucun scandale (3). »

En 1540 (année d'ostension), les représentations théâtrales eurent lieu à Limoges et à Saint-Junien, l'Assomption de la Sainte-Vierge et la Passion de Jésus-Christ. Mais la représentation de Jacob, à Limoges, donna lieu à divers incidents que rapporte le P. Bonaventure, et qui empêchèrent de jouer le mystère de Job, qu'on avait préparé.

« L'an 1540, dit cet annaliste, le 28 d'avril on fit l'ostention du chef de saint Martial et des autres saints du Limosin. Elle dura jusqu'au pénultième jour de may, et tout ce temps fut fort doux et serein. Ceux qui avoient coutume chaque année de représenter sur le théâtre quelque histoire sainte pour réjouir le peuple et l'exciter à devotion commencèrent leur jeu sur celle de Jacob, sous les arbres, au jour de la pentecose, quoy que le peuple y repugnât (à mon avis, à cause de la solennité de ce jour, qui exigeoit l'assistance aux divins offices).

Cependant le temps se changea, les tonnerres grondoient dans l'air, et le peuple courut à Saint-Pierre pour sonner les cloches et dissiper cet orage. Le lieutenant criminel et le juge de la ville allèrent pour faire cesser cette sonnerie, ce que le peuple ne voulut faire. Le samedy après, on représenta cet acte, et on acheva tout au samedy suivant. Il y eut grand tonnerre le mardy prochain, et il tomba une gresle si furieuse, que des trois quarts des vignes, les deux en furent frappées, et devindrent sans feuilles comme à Noël quoy qu'elles fussent bien avancées; et dans quelques paroisses les herbages furent aussi fracassés par cette tempeste, qui dura dix jours, et à diverses reprises, gâtant tantôt une paroisse, tantôt une

⁽¹⁾ Registres consulaires, t. I, p. 226.

^(*) P. Bonaventure, t. III. p. 764.

⁽³⁾ Journal de la Haute-Vienne, 1808, p. 217. — Bulletin archéologique du Limousin, t. XI, p. 239.

autre du Limosin; et on oyoit les diables heurler en l'air comme autheurs de ce ravage. En la paroisse des Eglises tomba une pierre plus grosse qu'un baril, et entra dans la terre à la profondeur de deux aulnes, laquelle on tira avec des barres de fer : il y eut d'autres pierres de gresle de la grosseur des œufs. La populace, croyant que ces représentations susdites estoient la cause de ces malheurs, empèchèrent ces acteurs de jouer l'Histoire de Job, qu'ils avoient préparé('). »

Les choses se passèrent avec plus de calme à Saint-Junien. Nous avons lu dans les Mémoires manuscrits de l'abbé Nadaud:

« En 1540, le Chapitre de Saint-Junien permit à deux chanoines de représenter le mystère de l'Assomption de la sainte Vierge. Au mois de mai de cette année, on exempta de l'assistance au chœur ceux qui voulurent représenter le mystère de la Passion (a). » L'affluence des étrangers qui vinrent à l'ostension des reliques devait rendre ces représentations plus brillantes ou du moins plus nombreuses.

A l'ostension suivante (r547), il n'y eut pas de représention à cause de la peste, qui fit périr à Limoges et aux environs six à sept mille personnes, comme nous le voyons par le passage suivant des Registres consulaires : « En l'an mil cinq cens quarante sept, tant en l'an précédent que durant ledict temps, moururent en ladicte ville, faulx bourgs, cité et autres lieux adjacents, le nombre de six à sept mille personnes, desquelz Dieu veuille avoir les àmes (3), »

L'ostension des reliques eut lieu sept ans après, en 1554: mais « en cette ostension, dit le P. Bonaventure, on ne fit aucuns jeux, le peuple étant affligé à cause des subsides imposés par le Roy, et que, durant cette ostention, les gend'armes gascons et basques passèrent par trois fois dans le pays⁽⁴⁾. »

La coutume était tombée, mais pas d'une manière définitive, car, même dans notre siècle elle s'était relevée : aux ostensions de 1820 et 1827, la corporation des bouchers (confrérie des pénitents Rouges) donnait un spécimen de la Passion : le Christ portant sa croix tombait sous les coups des bourreaux : Véronique s'approchait et essuyait avec un linge la face ensanglantée du Sauveur. Nous-même, aux ostensions de 1848 et de 1854, nous avons vu représenter le drame en vers du martyre de sainte Felicité, où figuraient, avec l'empereur romain et l'impératrice, sainte Felicité et ses sept enfants (*). »

^{(&#}x27;) P. Bonavent., t. III, p. 769.

⁽²⁾ Nadaud, Mém., ms., t. IV.

⁽³⁾ Registres consulaires de Limoges, t. 1, p. 413.

⁽⁴⁾ P. Bonaventure, t. III, p. 775.

⁽b) C'est à tort que M. Leymarie, dans son *Histoire de la Bourgeoisie*, t. 1, p. 307, appelle ce drame « La famille du Machabée », « ou La mère des sept enfants.»

